



Les Amis du Randonneur



Élections au bureau du comité de rédaction

Bulletin de candidature, assemblée générale électorale du 9 mai 2024 à Loches (37)

Rappel de l'article 8 des statuts :

L'association est administrée par le comité de rédaction de la revue. Celui-ci est composé de membres élus pour trois ans par l'assemblée générale électorale et constituant le bureau.

Les membres élus sont au nombre de cinq à onze.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres sortants qui se représentent doivent faire acte de candidature.

Rappel de l'article 2 du règlement intérieur :

Tous les membres du comité de rédaction sont volontaires et bénévoles. Leurs fonctions ne sont pas rémunérées. Ils doivent être abonnés à la revue depuis au moins deux ans à la date de leur désignation.

Déclaration de candidature

NOM :

Prénom :

Abonné (e) au *Randonneur* depuis années

Quelles compétences, quelles actions, quels dossiers, quelle aide souhaiteriez-vous apporter ou mettre au service des Amis du Randonneur, pour contribuer à son bon fonctionnement ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare être candidat(e) au bureau du comité de rédaction des Amis du Randonneur, lors de l'Assemblée générale 2024

Date :

Signature

À retourner avant le 1^{er} mars 2024 à :

**Régis Saint Estève 2bis, chemin des Banques
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE**

ou

par messagerie : redaction@le-randonneur.net